

ZONES GEOGRAPHIQUES DE RESIDENCE DE L'ÉLÈVE POUR LES LYCÉES DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

DOS STAT/DIVEL1

Référence : Arrêté en date du 10 janvier 2012 modifié le 05 mars 2012, le 24 janvier 2013, le 18 mars 2014, le 10 février 2015, le 18 mars 2016, le 16 mars 2017 et le 16 mars 2018.

Z.A.P. BORDEAUX SUD

Secteur commun BORDEAUX – LYCEE MONTAIGNE ET LYCEE GUSTAVE EIFFEL –

Domicile des Elèves

Bordeaux : périmètre délimité par les voies suivantes : *(Les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée).*

Rue Porte de la Monnaie, rue Camille Sauvageau, rue Planterose, place du Maucaillou, rue Permentade, rue Leyteire, rue Kléber, rue Beaufleury, (cours de la Somme – tronçon compris entre la rue Beaufleury et la rue Mercière), (rue Mercière), rue Clément, rue Mazarin – tronçon compris entre la rue Clément et la rue Cadrouin, (rue Cadrouin), rue Lamourous, place Amédée Larrieu, rue Louis Mie, rue du Tondu – tronçon compris entre la rue Louis Mie et la rue Mathieu, rue Mathieu, rue d'Ornano jusqu'au boulevard du maréchal Leclerc, rue Frantz Despagne, rue de la pelouse de Douet numéros impairs, rue C. et W. Booth, rue Thimotée Piechaud, limites communales avec Mérignac - rue du médecin colonel Albert Chemin, rue Emile Combes, avenue d'Arès en allant vers la place Mondésir - avenue de la République numéros pairs, rue Judaïque numéros pairs, cours de l'Intendance, place de la comédie, cours du 30 juillet numéros pairs, allée d'Orléans jusqu'à la Garonne.

BORDEAUX – LYCEE FRANCOIS MAGENDIE –

Domicile des Elèves

Bordeaux : périmètre délimité par les voies suivantes : *(Les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée).*

(Cours de l'Argonne), (rue Clément), (rue Mazarin), rue Cadrouin, (rue Lamourous), (rue Louis Mie), (rue du Tondu – tronçon compris entre la rue Louis Mie et la rue Mathieu), rue Léo Saignat, (rue de Canolle), rue de la pelouse de Douet côté hôpital, (rue C. et W. Booth), (rue Thimotée Piechaud), rue Francisco Ferrer, limites communales avec Mérignac, limites communales avec Pessac jusqu'à la rue Artiguemale.

Talence : périmètre délimité par les voies suivantes :

Avenue Jean Jaurès, rue Ader, chemin Cerpeau, avenue de la mission Haut-Brion, rue Marc Sangnier, rue Pierre Noailles, cours de la Libération numéros impairs, cours Gambetta numéros impairs.

Secteur commun BORDEAUX LYCEE MONTAIGNE, LYCEE G. EIFFEL ET LYCEE F. MAGENDIE

Domicile des Elèves

Bordeaux : périmètre délimité par les voies suivantes : *(Les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée).*

(Rue Mathieu), rue du Tondu – tronçon compris entre la rue Mathieu et les boulevards, (rue Léo Saignat), rue de Canolle, (rue Frantz Despagne), (rue d'Ornano jusqu'à la rue Mathieu).

Les rues suivantes appartiennent au secteur commun Montaigne-Eiffel-Magendie:

Rue Descartes, rue Marceau, avenue Vercingétorix, avenue du Parc de Lescure, place Johnston, avenue Maurice Martin, Boulevard du Maréchal Leclerc – tronçon compris entre la rue d'Ornano et la rue du Tondu, rue Auguin, rue Albert Thomas, rue des Cèdres, Place des Cèdres, rue Mestrezat, rue des Belles Iles, rue Lauradey, rue Cheminade, rue du 144^e régiment d'infanterie, rue J. Renaud Dandicolle -tronçon compris entre les boulevards et la rue Mathieu, rue de Lisbonne, rue de Madrid, rue Lecocq -tronçon compris entre les boulevards et la rue Mathieu, rue Guillaume Leblanc -tronçon compris entre les boulevards et la rue Mathieu, rue Manon Cormier - tronçon compris entre les boulevards et la rue Mathieu.

BORDEAUX – LYCEE NICOLAS BREMONTIER –

Domicile des Elèves

Bordeaux : périmètre délimité par les voies suivantes : *(Les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée).*

La Garonne, limites communales avec Bègles jusqu'à la route de Toulouse, limites communales avec Talence jusqu'à la barrière St Genès, place Louis Barthou, cours de l'Argonne jusqu'à la rue Mercière, rue Mercière, cours de la Somme – tronçon compris entre la rue Mercière et la rue Lafontaine, rue Lafontaine, rue Jules Steeg, place Pierre Jacques Dormoy, rue Vilaris, rue Malbec, rue Peyronnet, boulevard des frères Moga jusqu'au pont Saint Jean.

Secteur commun BORDEAUX LYCEE NICOLAS BREMONTIER ET LYCEE GUSTAVE EIFFEL

Domicile des Elèves

Bordeaux : périmètre délimité par les voies suivantes :

Pont Saint Jean, Boulevard des frères Moga, rue Peyronnet, rue Malbec, rue Vilaris, place Pierre Jacques Dormoy, rue Jules Steeg, rue Lafontaine, Cours de la Somme– tronçon compris entre la rue Lafontaine et la rue Beaufleury, rue Beaufleury, rue Kléber, rue Leyteire, rue Permentade, place du Maucaillou, rue Planterose, rue Camille Sauvageau, rue Porte de la Monnaie.

Les rues suivantes appartiennent au secteur commun Brémontier - Eiffel :

Rue Monadey, rue Giner de Los Rios, rue Mazagran, rue de Labrède, rue St Jean, rue Julie, rue Kléber (tronçon compris entre la rue Lafontaine et la rue Beaufleury), rue Videau, rue Malescaut, rue Monthyon, rue Bergeon, rue Ferbos, cours de l'Yser (tronçon compris entre la rue Lafontaine et la Place des Capucins), rue Emile Laparra, Impasse St Jean, rue de Bègles, cours de la Marne (tronçon compris entre la rue Leyteire et la rue Peyronnet), rue Chantre, rue Garat, rue Elie Gintrac, rue Contrescarpe, rue Bigot, rue Baurein, rue Sanche de pomiers, rue Bergeret (tronçon compris entre la rue Permentade et la Place des Capucins), rue traversanne, Place Léon Duguit, rue du Portail, rue du Noviciat, cours Barbey, rue Montfaucon, cité Gratecap, rue Jules Guesde, rue du mouton, rue Gerbier, rue des Douves, rue Marbotin, rue Clare, rue Saumenude, rue des Bouviers, rue des Vignes, rue Nérigean, rue Berrouet, rue Saint-Benoit, rue du Port, rue des Bénédictines, rue Carpenteyre, rue du Moulin, rue Jacques d'Welles, Place P. Renaudel, Quai Ste Croix, rue de Tauzia, rue des Beaux-Arts, rue du Fort Louis, Place André Meunier dit Mureine, rue des Erables, rue de l'Abattoir, rue Dom Devienne, rue de Lentillac.

Secteur commun BEGLES LYCEE VACLAV HAVEL ET TALENCE V. LOUIS, A. KASTLER

Domicile des Elèves

Bègles (commune en secteur commun avec TALENCE Victor Louis et Alfred Kastler)

Villenave-d'Ornon (commune en secteur commun avec TALENCE Victor Louis et Alfred Kastler)

Z.A.P. BORDEAUX NORD

BORDEAUX – LYCEE MONTESQUIEU –

Domicile des Elèves

**Bruges,
Le Bouscat.**

Eysines, sauf périmètre délimité par les voies suivantes :

Limites communales avec Mérignac au sud et avec le Haillan à l'est, rue de la Gravette, D1215, rocade, rue Gabriel Fauré, rue Charles Gounod, avenue de l'Hippodrome entre la rue Charles Gounod et la rue du 8 mai 1945, rue du 8 mai 1945.

Bordeaux : périmètre délimité par les voies suivantes : *(Les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée).*

(rue Croix de Seguey), rue Fondaudège numéros impairs, allées de Tourny numéros pairs, cours du 30 juillet numéros impairs, place des Quinconces, la Garonne, rue Borie, place Picard, rue Camille Godard, rue Mandron.

Secteur commun BORDEAUX – LYCEE CONDORCET ET LYCEE MONTESQUIEU –

Domicile des Elèves

Le Bouscat : périmètre délimité par les voies suivantes :
allée de Boutaut, rue Rigal, rue Edouard Branly, rue de la Preceinte, rue Baudin.

BORDEAUX – LYCEE JEAN CONDORCET –

Domicile des Elèves

Bordeaux : périmètre délimité par les voies suivantes : *(Les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée).*

(rue Borie), (rue Camille Godard), (rue Mandron), boulevard Godard, allée de Boutaut, allée du Bois, la Garonne.

BORDEAUX – LYCEE CAMILLE JULLIAN –

Domicile des Elèves

Bordeaux : périmètre délimité par les voies suivantes : *(Les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée).*

Rue Croix de Seguey, rue Fondaudège numéros pairs, allées de Tourny numéros impairs, (Place de la comédie), (cours de l'Intendance), rue Judaïque numéros impairs, avenue de la République numéros impairs, avenue de Mérignac, limites communales avec Mérignac.

Eysines : périmètre délimité par les voies suivantes :

Limites communales avec Mérignac au sud et avec le Haillan à l'est, rue de la Gravette, D1215, rocade, rue Gabriel Fauré, rue Charles Gounod, avenue de l'Hippodrome de la rue Charles Gounod à la rue du 8 mai 1945, rue du 8 mai 1945.

Le Haillan : sauf partie nord : périmètre délimité par la limite communale ouest (Saint-Médard), (chemin de Mories exclu), rue du Médoc, chemin de Broustéra, limite communale est (Eysines).

BLANQUEFORT – LYCEE JEAN MONNET –

Domicile des Elèves

Blanquefort, Le Pian-Médoc, Ludon, Macau, Parempuyre.

LE TAILLAN-MEDOC – LYCEE SUD MEDOC LA BOETIE –

Domicile des Elèves

Le Taillan, Le Temple, Saint-Aubin-du-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos, Sainte-Hélène.

Le Haillan, partie nord : périmètre délimité par la limite communale ouest (Saint-Médard), chemin de Mories, rue du Médoc, chemin de Broustéra, limite communale est (Eysines).

Z.A.P. BORDEAUX RIVE DROITE

BORDEAUX – LYCEE FRANCOIS MAURIAC –

Domicile des Elèves

Bordeaux : rive droite de la Garonne.

Artigues-Près-Bordeaux, Baron, Baurech, Blésignac, Bonnetan, Bouliac, Camarsac, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Cenon, Créon, Croignon, Cursan, Faleyras, Fargues-Saint-Hilaire, Floirac, Haux, La Sauve, Latresne, Le Pout, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Madirac, Pompignac, Quinsac, Sadirac, Salleboeuf, Saint-Caprais-de-Bordeaux, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Léon, Tresses.

Secteur commun LORMONT – LYCEE ELIE FAURE ET LYCEE LES IRIS –

Domicile des Elèves

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Carbon-Blanc, Izon, Lormont, Montussan, Saint-Loubès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Vincent-de-Paul, Sainte-Eulalie, Yvrac.

Z.A.P. LIBOURNE

LIBOURNE – LYCEE MAX LINDER –

Domicile des Elèves

Libourne : périmètre délimité par les voies suivantes :

limite communale allant de Fronsac à Pomerol jusqu'au chemin de Plince, chemin de Plince numéros impairs, rue de la Bordette numéros impairs, rue Delalande numéros impairs, boulevard Aristide Briand - tronçon compris entre la rue Delalande et la rue Lataste, voie ferrée jusqu'à la Dordogne, la Dordogne.

Abzac, Arveyres, Asques, Baigneaux, Bayas, Bellebat, Bellefond, Beychac-et-Caillau, Blasimon, Bonzac, Bossugan, Cadarsac, Cadillac-en-Fronsadais, Camps-sur-L'Isle, Cessac, Chamadelle, Civrac-sur-Dordogne, Courpiac, Coutras, Francs, Fronsac, Frontenac, Galgon, Genissac, Gours, Guîtres, Jugazan, La-Lande-de-Fronsac, La Rivière, Lagorce, Lalande-de-Pomerol, Lapouyade, Le Fieu, Les Artigues-de-Lussac, Les Billaux, Les Eglisottes-et-Chalaires, Les Peintures, Lugasson, Lugon-et-l'Isle-du-Carnay, Lussac, Maransin, Marcenais, Merignas, Montagne, Montignac, Mouillac, Néac, Nérigean, Perissac, Petit-Palais-et-Cornemps, Pomerol, Porchères, Puisseguin, Puynormand, Rauzan, Romagne, Ruch, Sablons, Saillans, Savignac-de-l'Isle, Saint-Aignan, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Cibard, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Genès-de-Fronsac, Saint-Germain-de-la-Rivière, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Jean-de-Blaignac, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Michel-de-Fronsac, Saint-Pey-de-Castets, Saint-Romain-la-Virvée, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Saint-Vincent-de-Pertignas, Sainte-Florence, Tarnes, Tayac, Tizac-de-Lapouyade, Vayres, Vérac, Villegouge.

LIBOURNE – LYCEE JEAN MONNET –

Domicile des Elèves

Libourne : périmètre délimité par les voies suivantes (*Les voies entre parenthèses n'appartiennent pas au secteur du lycée*).

limite communale avec Saint-Emilion, limite communale avec Pomerol jusqu'au chemin de Plince, chemin de Plince numéros pairs, rue de la Bordette numéros pairs, rue Delalande numéros pairs, (boulevard Aristide Briand - tronçon compris entre la rue Delalande et la rue Lataste), voie ferrée jusqu'à la Dordogne, limite communale allant d'Arveyres à Saint-Emilion.

Saint-Emilion, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Laurent-des-Combes.

Secteur commun LIBOURNE – LYCEE JEAN MONNET ET LYCEE MAX LINDER-

Domicile des Elèves

Branne, Cabara, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Guillac, Grezillac, Lugaigac, Moulon, Naujan-et-Postiac, Saint-Aubin-de-Branne, Saint-Quentin-de-Baron, Tizac-de-Curton, Vignonet.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE – LYCEE ELISEE RECLUS –

Domicile des Elèves

Auriolles, Belves-de-Castillon, Caplong, Castillon-la-Bataille, Cazaugiat, Coubeyrac, Doulezon, Eynesse, Flaujagues, Gardegan-et-Tourtirac, Gensac, Juillac, La Roquille, Landerrouat, Les-Leves-et-Thoumeyragues, Les Salles-de-Castillon, Ligueux, Listrac-de-Dureze, Margueron, Massugas, Mouliets-et-Villemartin, Pellegrue, Pessac-sur-Dordogne, Pineuilh, Pujols, Riocaud, Soussac, Saint-André-et-Appelles, Saint-Antoine-du-Queyret, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Ferme, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Hippolyte, Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Philippe-d'Aiguille, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Quentin-de-Caplong, Sainte-Colombe, Sainte-Foy-la-Grande, Sainte-Radegonde, Sainte-Terre.

Z.A.P. TALENCE

GRADIGNAN – LYCEE DES GRAVES –

Domicile des Elèves

Belin-Beliet, Canéjan, Cestas (sauf lieu-dit Gazinet), Gradignan, Le Barp, Léognan, Saucats, Saint-Magne.

Secteur commun TALENCE – LYCEE VICTOR LOUIS ET LYCEE ALFRED KASTLER –

Domicile des Elèves

Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac-et-Villagrains, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Martillac, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve, Talence (sauf périmètre relevant du lycée Magendie Bordeaux).

Secteur commun TALENCE – LYCEE V. LOUIS, A. KASTLER ET BEGLES LYCEE V. HAVEL –

Domicile des Elèves

Villenave-d'Ornon et Bègles.

Z.A.P. SUD GIRONDE

BAZAS - LYCEE ANATOLE DE MONZIE -

Domicile des Elèves

Aillas, Aubiac, Balizac, Bazas, Bernos Beaulac, Berthez, Birac, Bourideys, Brouqueyran, Captieux, Cauvignac, Cazalis, Cazats, Cours les Bains, Cudos, Escaudes, Gajac, Gans, Giscos, Goulade, Grignols, Hostens, Labescau, Lados, Lartigue, Lavazan, Le Nizan, Le Tuzan, Lerm et Musset, Lignan de Bazas, Louchats, Lucmau, Marimbault, Marions, Marseilles, Noaillan, Origne, Pompejac, Prechac, Sauviac, Sendets, Sigalens, Sillas, Saint Come, Saint Léger de Balson, Saint Michel de Castelnaud, Saint Symphorien, Uzeste, Villandraut.

LANGON – LYCEE JEAN MOULIN –

Domicile des Elèves

Arbanats, Arbis, Auros, Barsac, Beguey, Bieujac, Bommès, Brannens, Budos, Cadillac, Capian, Cardan, Castets-et-Castillon, Caudrot, Cerons, Coimères, Donzac, Escoussans, Fargues, Gabarnac, Guillos, Illats, Ladaux, Landiras, Langoiran, Langon, Laroque, Le Pian-sur-Garonne, Le Tourne, Léogéats, Lestiac-sur-Garonne, Loupiac, Mazères, Monprimblanc, Omet, Paillet, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Rions, Roaillan, Sauternes, Semens, Soullignac, Saint-André-du-Bois, Saint-Germain-de-Grave, Saint-Laurent-du-Bois, Saint-Laurent-du-Plan, Saint-Loubert, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Saint-Martial, Saint-Martin-de-Sescas, Saint-Michel-de-Rieufret, Saint-Pardon-de-Conques, Saint-Pierre-de-Mons, Saint-Pierre-d'Aurillac, Sainte-Croix-du-Mont, Sainte-Foy-la-Longue, Tabanac, Toulence, Verdélais, Villenave-de-Rions, Virelade.

LA REOLE – LYCEE JEAN RENOUE –

Domicile des Elèves

Bagas, Barie, Bassanne, Blaignac, Bourdelles, Camiran, Cantois, Casseuil, Castelmoron-d'Albret, Castelviel, Caumont, Cleyrac, Coirac, Cours-de-Monségur, Coutures, Daubeze, Dieulivol, Floudes, Fontet, Fosses-et-Baleyssac, Gironde-sur-Dropt, Gornac, Hure, La Réole, Lamothe Landerron, Landerrouet-sur-Ségur, Le Puy, Les Esseintes, Loubens, Loupiac-de-la-Réole, Martres, Mauriac, Mesterieux, Mongauzy, Monségur, Montagoudin, Morizes, Mourens, Neuffons, Noaillac, Pondaurat, Puybarban, Rimons, Roquebrune, Sauveterre-de-Guyenne, Savignac, Saint-Brice, Saint-Exupéry, Saint-Félix-de-Foncaude, Saint-Génis-du-Bois, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy, Saint-Michel-de-Lapujade, Saint-Pierre-de-Bat, Saint-Sève, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Saint-Sulpice-de-Guilleragues, Saint-Vivien-de-Monségur, Sainte-Gemme, Taillecavat, Targon.

Z.A.P. MERIGNAC PESSAC

MERIGNAC – LYCEE FERNAND DAGUIN –

Domicile des Elèves

Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Saint-Jean-d'Ilac.

PESSAC – LYCEE PAPE CLEMENT –

Domicile des Elèves

Pessac.

Lieu-dit Gazinet à Cestas.

Z.A.P. MEDOC

LESPARRE – Annexe du LYCEE ODILON REDON PAUILLAC –

Domicile des Elèves

Begadan, Blagnan, Carcans, Civrac-en-Médoc, Couqueques, Gaillan-en-Médoc, Grayan-et-l'Hopital, Hourtin, Jau-Dignac-et-Loirac, Le Verdon-sur-Mer, Lesparre-Médoc, Naujac-sur-Mer, Ordonnac, Prignac-en-Médoc, Queyrac, Soulac-sur-Mer, Saint-Christoly-Médoc, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Vivien-de-Médoc, Saint-Yzans-de-Médoc, Talais, Valeyrac, Vendays Montalivet, Vensac.

PAUILLAC – LYCEE ODILON REDON –

Domicile des Elèves

Arcins, Arsac, Avensan, Brach, Castelnau-de-Médoc, Cissac-Médoc, Cussac-Fort-Médoc, Labarde, Lamarque, Listrac-Médoc, Margaux-Cantenac, Moulis-en-Médoc, Pauillac, Soussans, Saint-Estephe, Saint-Julien-Beychevelle, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Sauveur, Saint-Seurin-de-Cadourne, Vertheuil.

Z.A.P. ARCACHON

ANDERNOS – LYCEE NORD BASSIN –

Domicile des Elèves

Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Lacanau, Lanton, Le Porge, Lège-Cap-Ferret.

ARCACHON – LYCEE GRAND AIR –

Domicile des Elèves

Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch, Le Teich, Lugos, Mios.

GUJAN-MESTRAS – LYCEE DE LA MER –

Domicile des Elèves

Salles.

BIGANOS – Annexe de GUJAN MESTRAS – LYCEE DE LA MER

Domicile des Elèves

Biganos, Marcheprime.

Z.A.P. BLAYE

BLAYE – LYCEE JAUFFRE RUDEL –

Domicile des Elèves

Anglade, Bayon-sur-Gironde, Berson, Blaye, Bourg-sur-Gironde, Braud-et-Saint-Louis, Campugnan, Cars, Cartelegue, Cavignac, Cezac, Civrac-de-Blaye, Comps, Donnezac, Etauliers, Eyrans, Fours, Gauriac, Générac, Lansac, Laruscade, Marcillac, Mazion, Mombrier, Plassac, Pleine-Selve, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Reignac, Samonac, Saugon, Saint-Androny, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Caprais-de-Blaye, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Genès-de-Blaye, Saint-Girons-d'Aiguevives, Saint-Mariens, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Palais, Saint-Paul, Saint-Savin, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Seurin-de-Cursac, Saint-Trojan, Saint-Vivien-de-Blaye, Saint-Yzan-de-Soudiac, Tauriac, Teuillac, Villeneuve.

SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC – LYCEE PHILIPPE COUSTEAU –

Domicile des Elèves

Cubnezais, Cubzac-les-ponts, Gauriaguet, Marsas, Peujard, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Gervais, Saint-Laurent-d'Arce, Val de Virvée, Virsac.